

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE et COMITE DIRECTEUR JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 à ANTIBES

PRESENTS : Drs Stéphane ATTAL (Doubs), Jeanine AUNAVE-GLESNER (Drôme), Sandrine BORDIER (La Réunion), Lucien CHAULIAC (Bouches du Rhône), Pierre-Marie COQUET (Nord), René-Claude DACQUIGNY (Pas de Calais), Jean-Brice DE BARY (Val de Marne), Yves de TAURIAC (invité Indre), Bertrand DEMORY (Nord), Jean Paul DOULET (Marne), Yohann DUCHENE (Aisne), Luc DUQUESNEL (Mayenne, Président « Les Généralistes CSMF »), Pierre-Olivier DUTHU (trésorier CSMF 36), Véronique FAUCHIER (Eure et Loir), Béatrice FAZILLEAUD (Charentes Maritime), Ghislaine GIGOT (Orne), Hervé GIN (La Réunion), Jean-Daniel GRADELER (Moselle), Michel IKKA (Val de Marne), Christine KOWALCZYK (La Réunion), Emmanuel LASARBAL (Guyane), Louis-Léonce LECURIEUX-LAFFERRONNAY (Martinique), Bertrand LEGRAND (Nord), Sylvaine LE LIBOUX (Indre), Jean-Michel LEMETTRE (Indre et Loire), Jean-Luc LEYMARIE (Hauts de Seine), Gylna LOKO (Martinique), Freddy LOIZEAU (Vendée), Monique LUTTENBACHER-RUBEL (Haut-Rhin), Colette MATTHIAS (Hérault), Pascal MEYVAERT (Bas-Rhin + Président SMCG-CSMF), Jean MOGADE (Martinique), Michel MONDRZAK (Seine et Marne), Isabelle NOUET-MARTINOT (Maine et Loire), Pierre-Yves PIETO (Côtes d'Armor), François POULAIN (Hérault), Christian ROHRBACHER (Guyane), Philippe SEILLAN (Gironde), Cindy VEAUUVY (invitée Indre et Loire), Christian VEDRENNE (Pyrénées Orientales), François VERDON (Vendée), Dominique RICHTER (Président du SMACMAC), Laurence NOEL (Assistante de direction).

ABSENTS EXCUSES : Drs François AGOSTINI (Corse) pouvoir Duquesnel, Stéphane ATTAL (Doubs) pouvoir Dr Luttenbacher-Rubel, Jeanine AUNAVE-GLESNER (Drome) pouvoir Dr Duquesnel, Michel BACHELET (Loire Atlantique) pouvoir Dr Nouet Martinot, Jean-Christian BASSET (Cher) pouvoir Dr Le Liboux, Pierre BIDAUT (Loiret), Emmanuel BOIGE (Gironde) pouvoir Dr Seillan, Alice BOUBARNE (Pyrénées Atlantique) pouvoir Dr Luttenbacher-Rubel, Jacques BRETON (Guyane), Pierre-Philippe BRUNET (Charentes) pouvoir Dr Fazilleaud, Jean-Pierre BRUNOT (Gard) pouvoir Dr Vedrenne, Jean-Marie CONQUET (Limousin) pouvoir Dr Fazilleaud, Guillaume DARMAILLACQ (Landes) pouvoir Dr Gradeler, Stéphane DELABROYE (Deux Sèvres) pouvoir Dr Fazilleaud, Fabrice DESCOMBES (Savoie), Jean-Paul DOULET (Marne) pouvoir Dr Demory, Catherine DRYKA (Creuse), Véronique FAUCHIER (Eure et Loir) pouvoir Dr Le Liboux, Sophie FOURNIER (Sarthe) pouvoir Dr Duquesnel, Yannick FREZET (Loire) pouvoir Dr Attal, Franck GARATE (Somme) pouvoir Dr Duchene, Dany GUERIN (Gironde), Arnaud GRUBER (Haute Garonne) pouvoir Dr Vedrenne, Aurélie GUEPRATTE (Val de Marne), Antoine GUINOISEAU (Haute Marne) pouvoir Dr Duquesnel, André HERMAN (Lot et Garonne), pouvoir Le Liboux, Pierre LAURENT-ROULET (Aveyron) Pouvoir Dr Duquesnel, Pierre Henri MAILHES (Jura) pouvoir Dr Attal, Sauveur MERLENGHI (Corse) pouvoir Dr Duquesnel, Gilles MOREAU (Haute Saône), pouvoir Dr Attal, Gérard PELLO (Tarn et Garonne), pouvoir Dr Vedrenne, Hervé SAHY (Vaucluse) pouvoir Dr Chauliac, Georges SIAVELLIS (Seine St Denis), Pierre-Paul SCHLEGEL (Haut-Rhin), Sophie SIEGRIST (Moselle), Nadia SIMON (Côtes d'Armor) pouvoir Dr Piéto, Vincent SIMON (Maine et Loire) pouvoir Dr Nouet Martinot, Laurent TOMA (Vienne) pouvoir Dr Fazilleaud, Rémi UNVOIS (Meurthe et Moselle) pouvoir Dr Gradeler, Isabelle CARAYON (Directrice scientifique ACFM).

L'ensemble des documents mentionnés dans ce compte rendu sont téléchargeables sur le PORTE DOCUMENTS :

- RV sur le site « Les Généralistes CSMF » <http://www.lesgeneralistes-csmf.fr>
- Dans le menu : **Membres > Porte documents 2022**
- MOT DE PASSE : **LesG/75017***
- Cliquez sur « **AGE+CD 22/09/2022** » pour accéder à l'ensemble des documents
- Vous accédez à divers documents que vous pouvez télécharger (icône TELECHARGER à droite).

DEROULE DE LA JOURNEE :

14h00 – 14h30 Assemblée Générale Extraordinaire :

Ordre du jour :

- Pouvoirs à donner,
- Vote des nouveaux statuts (en PJ).

14h30 – 18h45 Comité directeur (les membres de l'AG pourront assister au comité directeur)

Ordre du jour :

- Pouvoirs à donner,
- Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 10 juin 2022 (en PJ),
- Vote du nouveau règlement intérieur,
- Syndicalisation : Etat des lieux des cotisations,
- Plan de retour à l'équilibre de la CSMF,
- DIPA : le point sur la suite de la procédure,
- Mission Flash « Urgences » et impact sur le SAS,
- Conférence des parties prenantes,
- Future convention médicale : Les priorités pour Les Généralistes-CSMF,
- Intervention du Dr Franck DEVULDER, Président de la CSMF
- Infirmier.es en Pratique Avancée,
- Questions diverses (SMCG-CSMF, désignation des membres du comité directeur au 31/12/2022, Congrès de la Médecine Générale, CNGE, ...).

18h45 – 19h00 : Assemblée Générale Extraordinaire

Ordre du jour :

- Approbation du nouveau Règlement intérieur (en PJ).

Tour de table : Chacun des membres se présente. M. Duquesnel rappelle que tous les membres, titulaires et suppléants, ainsi que les délégués départementaux Les Généralistes-CSMF sont invités aux comités directeurs et assemblée générale.

Assemblée Générale Extraordinaire : Pouvoirs à donner : quorum ok pour voter.

Vote des nouveaux statuts : application au 1^{er} janvier 2023 et donc applicable pour notre prochaine AG du 28 janvier 2023.

On s'est calqué sur les statuts de la CSMF et donc de prendre en compte les nouvelles régions.

Chaque conseil régional va devoir nommer avant la fin de l'année les représentants au comité directeur des Généralistes CSMF (titulaires et suppléants). Pour être au Bureau des Généralistes CSMF, il faut être titulaire ou suppléants

Vote nouveaux statuts : vote à l'unanimité des présents et représentés.

Intervention de Julien CAMMILELI, directeur Général de la société NOVUUS

Jeune société créée il y a 3 ans, connue par Sylvaine et rencontrée par M. Duquesnel lors d'un congrès.

Ils ont un stand aux Universités d'été de la CSMF : Recherche de technologies innovantes pour aider les médecins.

Toujours garder le médecin au centre de nos préoccupations. Optimisation dans la prise en charge du patient et décharger le médecin.

Yves de Tauriac (CVL) travaille déjà avec eux, très satisfait des prestations proposées par cette société et surtout en termes de gain de temps.

Partenariat NOVUUS / Les Généralistes-CSMF : tarifs avantageux pour les adhérents sur les achats et locations des produits proposés. Voir détails sur leur présentation (le porte document).

Signature ce jour de la convention entre les 2 structures.

Comité directeur :

- **Pouvoirs à donner :** ok

- **Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 10 juin 2022** (sur le porte documents) : approuvé à l'unanimité.
- **Collège de Médecine Générale** : Il faut être présent à cette instance importante, notamment actuellement, nous travaillons sur la consultation de prévention à 25, 35 et 65 ans.
 - Composante professionnelle : Jean-Brice de Bary se représente, Béatrice Fazilleaud arrive au terme de ses 3 mandats.
Appel à candidatures (3 à 4 réunions par an + congrès en mars) : Monique Luttenbacher-Rubel se présente à la composante professionnelle.
 - Composante Académique : Nicolas Sainmont arrive au terme de ses 3 mandats. Il faut trouver un Universitaire...
- **Désignation des membres du comité directeur au 31/12/2022** : modification par rapport aux nouvelles régions. Calcul du nombre de postes en fonction des cotisations 2021 (taux plein) reversées aux Généralistes-CSMF
Rappel paragraphe 3 de l'Article 4 du nouveau Règlement Intérieur :
Les répartitions des sièges au Comité directeur se font comme suit :
 - 6 représentants titulaires et leurs suppléants pour la 1^{ère} région en nombre d'adhérents,
 - 5 représentants titulaires et leurs suppléants pour les 2 régions suivantes 3 représentants titulaires et leurs suppléants pour les 3 régions suivantes,
 - 1 représentant titulaire et son suppléant pour les autres régions.
- **Vote du nouveau règlement intérieur** applicable au 01/01/2023 : mise à jour des statuts et du règlement intérieur, tout ceci fait avec l'aide de Sylvie Aubry, directrice du Service Juridique de la CSMF.
Vote : à l'unanimité des présents et représentés.
- **Syndicalisation** : Etat des lieux des cotisations : courbe toujours en baisse. Travail de la CSMF sur la syndicalisation. Pourquoi je me syndiquerai demain ? à un syndicat de services ? Nous avons déjà un service juridique de haut niveau. On travaille sur ce dossier et également en régions. Comment on communique auprès des médecins de terrain ? La CSMF se restructure. Ce n'est pas le montant de la cotisation qui est un frein car c'est dans les régions où la cotisation est la plus élevée où il y a le plus de médecins adhérents. Pour info, 45 % des médecins inscrits aux Universités d'été ne sont pas adhérents à la CSMF ou leur cotisation n'est pas remontée au National. La moitié des départements ne font pas d'appel à cotisations.
Il faut défendre les jeunes à la Fac, comme le fait MG France. Communication +++ vers les jeunes.
Syndicat de services : Packaging pour tous ces jeunes qui sortent de la Fac : aides à l'installation,
Formation des cadres syndicaux à reprendre +++
- **Agenda 2022 / 2023** : sur le porte documents. Comités directeurs, veille des conseils nationaux pour éviter aux cadres de se déplacer 2 fois.
- **Communication Les Généralistes-CSMF : Dr Sylvaine Le Liboux**
Taux d'ouverture des newsletters importants (envoi à 36 000 mails)
N'hésitez pas à faire remonter les infos de terrain pour alimenter notre lettre hebdo.
Simplifier et rajeunir la communication. Réseaux sociaux ++
- **Rappel de nos partenariats** : IDS MEDIA et MAIIA (voir infos et avantages adhérents sur le porte documents) + nouveau partenaire NOVUUS.

- **Intervention du Dr Franck DEVULDER, Président de la CSMF** : Plan de retour à l'équilibre de la CSMF
Luc : Bravo pour tout ce que tu fais depuis ton arrivée.
F. Devulder : Le Conseil national m'a élu le 15 mars 2022. J'ai découvert le lendemain l'état des comptes de la CSMF, qui sont déficitaires, et je me suis interrogé sur la suite. J'ai donc décidé de procéder à un audit : si on ne fait rien, on ferme en juin 2023. On nous a proposé un Plan de retour à l'équilibre (PRE) en 3 volets :
 - Rationalisation des charges et amélioration de la trésorerie : en grande partie réalisée : la société de conseil géré par Olivier COLIN (présidence CSMF, Sopromed, Médecin de France) : on a mis fin à toutes les fonctions de M. Colin et de sa société Aliénor. On a dénoncé tous les contrats de conseils de cette société, même si certains sont en cours jusqu'à fin décembre. 2^{ème} mesure : départ du Dr Stéphane LANDAIS au poste de salarié du Secrétaire général.
 - Refonte des organisations et du pilotage : je proposerai en interne de modifier et de promouvoir une personne. Définir la place de chacun dans l'entreprise, faire évoluer les postes sans mettre d'inquiétude. On est sur la bonne voie. Et on a une équipe en interne très motivée.
 - Redynamisation du syndicalisme : nous avons déjà eu une réunion avec certains membres de la CSMF. Pour info, sur les cadres inscrits aux UE, nous n'avons que 45 % des cotisations ne sont pas remontées.On a besoin de vous, surtout sur le terrain.
Valoriser notre expertise, nécessaire pour l'attractivité de notre métier. Continuer à travailler sur la hiérarchisation des actes.
- **DIPA : le point sur la suite de la procédure : Dr Sylvaine LE LIBOUX**
On nous demandait de déclarer au départ notre chiffre d'affaires avec nos forfaits et suite à la parution du décret de décembre 2020, on nous demandait de déclarer sans nos forfaits, donc là est l'erreur.
L'argument le plus pertinent, selon l'avocat, c'est que la caisse est responsable du fait que nous ayons été en insécurité financière des sommes que l'on nous a fait miroiter. La procédure sera longue (2 ans en moyenne).
Vous ne devez pas rendre l'argent à la Sécu tant que la procédure n'est pas finie. Or, la Caisse a déjà prélevé l'argent des « indus », dans de très nombreux cas, à vérifier par chacun d'entre vous. Les confrères commencent à être convoqués, chaque médecin doit faire une procédure individuelle. Pour le moment, il y a des reports, on ne paye pas, on attend et on fera une communication commune.
- **Mission Flash « Urgences » et impact sur le SAS** : ce qui a marché, c'est la boîte à outils mise en place en juillet. Le Ministre nous a remercié, les médecins libéraux se sont organisés et cela a fonctionné. Les patients aussi ont joué le jeu et ne se sont pas rendus aux urgences.
Le SNP a 15 € a été mis en place.
Ce qui n'a pas fonctionné, ce sont les transports et la mobilisation des médecins retraités qui étaient déjà partis en congés.
- **Conférence des parties prenantes = CNR Santé** : des réunions auront lieu dans chaque département avec tous les professionnels de santé, élus, hôpital, maire.... Je vous incite à aller à chaque réunion dans vos départements.
- **Future convention médicale : Les priorités pour Les Généralistes-CSMF** :
Quel cadre ? si la demande est d'avoir une consultation à 40 € ou 50 €, c'est cuit. Toute proposition que l'on va faire doit permettre d'améliorer l'accès aux soins, c'est-à-dire de prendre en charge plus de patients, embaucher des assistants médicaux. Pour les médecins généralistes, une partie acte, une

partie forfait ; en tout cas, c'est l'expertise du médecin généraliste. Comment on fait pour que les 650 000 patients en ALD aient un médecin traitant ?

Globalement, que va-t-on mettre en place ? Ministère > boîtes à outils à utiliser, ça marche ou pas.

Travailler avec une IPA. On ne peut pas travailler plus. Prendre en charge plus de patients, cela ne doit pas dire prendre davantage de patients.

- **Infirmier.es en Pratique Avancée** : passage du film sur les IPA : Pôle de santé Mayenne. C'est un des outils de la boîte à outils.

- **Actualités du SMCG-CSMF : Dr Pascal MEYVAERT, Président**

Revalorisation SEGUR des médecins coordonnateurs en EHPAD (suite) :

Pour mémoire, le syndicat a obtenu une revalorisation mensuelle brute de 517 € pour un ETP à partir du 1er avril 2022, cette revalorisation étant rétroactive au 1er avril 2022 et au prorata de l'ETP (décret du 22 avril 2022), tous statuts confondus.

Toutes les ARS ont été destinataires du financement correspondant en août 2022 au plus tard. Le financement octroyé est fonction du nombre de lits de l'établissement et donc du temps de présence théorique du médecin coordonnateur dans l'EHPAD en fonction de ce nombre de lits. Les ordres de paiement ont tous été effectués par les CPAM au 31 août. Tous les établissements ont donc été destinataires de la dotation afférente quel que soit le statut, et ce, pour régler la prime depuis le 1er avril. Il est rappelé que ce financement est fléché et ne peut servir à rien d'autre qu'à financer la prime du médecin coordonnateur. Il est du ressort du chef d'établissement de mettre en œuvre la mesure. Contrairement à ce qui est opposé par certains directeurs, la formulation « peut » qui apparaît dans le décret ne dégage nullement de l'application de la revalorisation, que ce soit dans la fonction publique territoriale ou dans le privé !

En cas de litige avec sa direction, le médecin coordonnateur doit formuler une demande écrite à la délégation territoriale de son territoire.

Cette prime a été obtenue de hautes luttes par votre syndicat et n'est que reconnaissance de votre engagement lors de la phase aigüe de la pandémie à coronavirus. Elle vous est due par votre chef d'établissement sans aucune condition !

Si vous ne l'avez pas obtenue, réclamez-la, c'est votre droit !

Adhérer au SMCG-CSMF : bulletin d'adhésion sur le porte document. Cotisation gratuite pour les médecins adhérents à la CSMF.

On est en train d'essayer de fédérer les commissions au niveau des URPS pour mutualiser les documents qui existent déjà dans les URPS, pour promouvoir la médecine de santé.

- **FORMATION** : Isabelle CARAYON, directrice scientifique ACFM, s'excuse pour son absence. Envie de se former ? Envie de proposer dans votre région une formation ? Cliquez sur le QR CODE qui se trouve sur le porte documents. Toutes les infos demain lors des séminaires de formation.

Assemblée Générale Extraordinaire :

Ordre du jour : Approbation du nouveau Règlement intérieur : approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- **Questions diverses** : RAS

PROCHAINES REUNIONS : en présentiel

- Comité directeur : Vendredi 9 décembre 2022 (veille conseil national CSMF)
- Assemblée générale + comité directeur électif (président+Bureau) Samedi 28 janvier 2023

Fin 19h00

Dr Sylvaine LE LIBOUX, Secrétaire Générale